

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

DELIBERATION N°2024.00039

CRÉATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR LA DIRECTION ASSAINISSEMENT ET RIVIÈRES

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 18 janvier 2024

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 54

Nombre de pouvoirs : 9

Nombre de voix : 63

Président de séance : Mme Sylvie FAYOLLE,

Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Jean-Alain BARRIER donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Denis LAURENT,

RECU EN PREFECTURE

Le 01 février 2024

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20240124-D20240003910

Date de mise en ligne : 01 février 2024

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Bernard BONNET,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Julien LUYA,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX

Membres titulaires absents excusés :

M. Kamel BOUCHOU, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET,
M. Patrick MICHAUD, M. Gérard TARDY

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 24 JANVIER 2024

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT ET AUTORISATION DE RECRUTEMENT POUR LA DIRECTION ASSAINISSEMENT ET RIVIERES

La maîtrise des eaux pluviales est devenue un défi majeur de l'assainissement, la gestion intégrée des eaux pluviales, doit prendre le pas sur les travaux curatifs pour augmenter les capacités de stockages des réseaux. Les collectivités doivent jouer un rôle primordial dans ce changement pour répondre à des enjeux environnementaux et sanitaires mais aussi sociétales. Saint-Etienne Métropole souhaite mettre en place une politique volontariste pour assurer une transition vers la ville perméable. Un guide des eaux pluviales a d'ores et déjà été élaboré et diffusé, qui a permis de sensibiliser les communes et services à la volonté d'intégrer une gestion différenciée des eaux pluviales dans chaque projet de surface de la collectivité. Pour mettre en œuvre et monter en puissance sur cette thématique, la Direction Assainissement et Rivières a besoin de renforcer ses équipes actuelles, il est proposé de recruter un chargé de missions en gestion intégrée des eaux pluviales en contrat de projet.

Ce dernier assurera les missions suivantes :

- Sensibiliser et animer à la gestion intégrée des eaux pluviales,
- Participer aux projets de la collectivité dès leur genèse pour intégrer au plutôt une gestion différenciée, et être force de proposition,
- Faire vivre le guide des eaux pluviales récemment établi,
- Développer une communication de sensibilisation ou de retour d'expérience des projets,
- Travailler sur les solutions de déconnexion chez les particuliers,
- Participer à la mise en œuvre du recensement des ouvrages de gestion des eaux pluviales.

Pour réaliser le recrutement de ce chargé de mission, il convient donc d'approuver la création d'un emploi non permanent assimilable à un grade de catégorie A de la filière technique, en raison des attentes sur le poste. Ce poste bénéficiera d'une subvention des agences de l'eau.

Les missions seront limitées à une durée totale maximum de 6 ans soit un contrat de 3 ans qui, en fonction de l'évolution du projet, pourra être renouvelé.

Cet emploi non permanent aura pour fondement juridique les articles L.332-24, L.332-25, L.332-26 du Code Général de la Fonction Publique et sera donc conclu par le biais d'un contrat de projet.

Sa rémunération sera basée sur les grilles indiciaires des grades du cadre d'emploi des Ingénieurs de la filière technique. Le contractuel pourra bénéficier des primes et indemnités prévues par la collectivité.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve la création d'un emploi non permanent de Chargé de missions en Gestion intégrée des eaux pluviales et son recrutement dans le cadre d'un contrat de projet ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 012 du budget ressources humaines.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
La secrétaire de Séance,**



**Siham LABICH
3^{ème} Vice-Présidente**

La Première Vice-Président,



Sylvie FAYOLLE